

# Qu'est-ce qu'une clause abusive ?

## Notre réponse

La loi énonce une série de clauses qui sont abusives. Notamment, une clause est abusive si elle prévoit des frais que vous devez payer si vous ne remplissez pas vos obligations, mais qu'elle ne prévoit pas les mêmes frais pour votre fournisseur d'énergie s'il ne remplit pas ses obligations de fournisseur.

Par exemple, la clause est abusive si elle prévoit des intérêts de retard si vous ne payez pas vos factures, mais qu'elle ne prévoit pas ces mêmes intérêts de retard si votre fournisseur oublie de faire votre facture de régularisation annuelle.

C'est également le cas si les frais réclamés par l'entreprise sont beaucoup plus élevés que le dommage prévisible engendré par votre retard de paiement (par exemple, si l'ensemble des frais supplémentaires réclamés est plus élevé que le montant de la facture impayée).

Une clause est aussi abusive si elle crée un déséquilibre injustifié entre les parties (ici le consommateur et l'entreprise de fourniture).

## Les clauses abusives sont considérées comme nulles.

**Attention !** Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019, un fournisseur d'énergie ne peut plus vous réclamer de clause pénale.

*Vous trouverez des modèles de courriers pour contester une clause pénale abusive dans l'onglet Documents utiles.*

**Energie Info Wallonie a analysé les conditions générales des fournisseurs en Région Wallonne, n'hésitez pas à consulter les résultats de notre analyse.**

## Références légales

- Articles VI.82 et suivants du Code de droit économique
- Nouvel article 30ter de l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 30 mars 2006 relatif aux obligations de service public dans le marché de l'électricité
- Nouvel article 33ter de l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 30 mars 2006 relatif aux obligations de service public dans le marché du gaz
- Ligne directrice de la Commission Wallonne Pour l'Energie relative à la *Limitation annuelle des frais de recouvrement*, 19 février 2019, Namur.

## Documents type

Modèle de lettre: Contestation de la clause pénale abusive (conditions générales acceptées)

Modèle de lettre: Contestation de la clause pénale non-réciproque (conditions générales acceptées)

Modèle de lettre: Contestation des frais - double emploi (conditions générales acceptées)

Modèle de lettre: contestation des frais-clause pénale interdite (conditions générales acceptées)

Date de mise à jour: Jeudi 03/09/20